# Assises du Climat- session 2 « quid de l’UE »

## Introduction : Pierre Calame

Cela fait 30 ans que nous fixons des objectifs, toujours plus ambitieux, et le chaos climatique continue de progresser. Comment passer à une obligation de résultats en rapport à nos engagements ? Comment les mettre en œuvre ?

Convenons que, compte tenu de sa taille et de son histoire politique, l’Union européenne constitue le bon niveau de portage de cette exigence. En termes politiques, cela signifie que le Pacte vert devienne le clou de cette mandature. Nous proposons d’introduire le sujet par ces quatre questions :

1. La stratégie européenne prend-elle effectivement en compte la totalité de l'empreinte carbone de la société, et non seulement les émissions sur le sol européen ? Nous savons en effet que plus le territoire est petit, plus le fossé peut être grand entre l’empreinte, représentative de nos modes de consommation, et les émissions territoriales. Pour la France, l’empreinte représente plus du double de nos émissions. Comment l’Union européenne organise-t-elle la prise de responsabilité vis à vis de cette empreinte ?

2. Le Pacte vert fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions et le Parlement Européen souhaite plus d'ambition encore. L’Union européenne va-t-elle se contenter d’additionner les politiques nationales ou parviendra-t-elle à imposer un agenda commun ? Comment va-t-elle faire en sorte que les objectifs du Pacte vert soient pris au sérieux dans une véritable obligation de résultat ? Comment répartir cette obligation entre les États membres ?

3. Dans une perspective d’obligation de résultat, les décennies d’expérience apportées par les marchés des droits d’émission montrent qu’il est nécessaire d’introduire un plafond d'émissions qui se réduit d'année en année selon un rythme à définir. Quel pourcentage de réduction annuelle doit-on fixer, et comment gérer ce rationnement - car c'en est un - dans un esprit d'efficacité et de justice sociale ?

4. Notre cycle de débats s'achève en synthèse le 8 avril. Joe Biden a convié un sommet mondial le 22 avril. Les actions en justice (voir L'Affaire du Siècle en France) imposent de façon de plus en plus pressante aux pouvoirs publics le respect des objectifs chiffrés qu'ils se sont eux-mêmes fixés. L'Union revendique un leadership au plan mondial dans la lutte contre le dérèglement climatique : face aux États-Unis et à la Chine, est-elle prête pour porter une vision renouvelée de la responsabilité des acteurs publics et privés vis à vis des GES, qui consisterait justement à faire prévaloir cette obligation de résultat?

Jim Cloos, secrétaire général bénévole de TEPSA et tout récemment retraité de son rôle de Directeur Général au Conseil de l'Union européenne

Le débat porté ici est d’utilité publique. Les bonnes questions sont posées, et cette initiative est un encouragement donné aux politiques pour qu’lls fassent leur travail.

Dans le triangle institutionnel Conseil-Parlement-Commission, le Conseil européen est l’acteur dominant : les arbitrages entre intérêts divergents sont en effet difficiles. C’est sous la présidence française en décembre 2008 qu’avait été conclu le « paquet énergie climat » avec la règle ambitieuse de 20/20/20 pour qu’à l’horizon 2020 il y ait 20% de GES en moins, 20% d’énergie renouvelable en plus et un accroissement de l’efficacité énergétique de 20%. Cet objectif était censé renforcer la position de l’Union européenne pour le sommet de Copenhague (COP9), qui fut considéré comme un échec relatif. En 2014, dans un contexte de crise financière et de troubles géopolitiques, l’engagement du Conseil européen est rehaussé à 40% pour les émissions pour 2030, dans la perspective du Sommet de Paris (COP15), qui est considéré comme un succès. On a progressé, mais insuffisamment, comme vous l’avez mentionné. Il s’agit maintenant de réaliser ces engagements. Jusqu’à présent, les efforts ont été concentrés sur l’offre, mais il faudra sérieusement regarder la demande, la consommation, le mode de vie.

Avec le Pacte vert, dans la perspective d’améliorer les contributions nationales pour le sommet de Glasgow (COP26), nous avons maintenant un engagement de neutralité carbone pour 2050 et de réduction de 55% pour 2030. Les chefs d’État et de gouvernement ont par ailleurs décidé de passer la contribution au plan climat de 30% du cadre financier pluriannuel (Multiannual Financial Framework ou MFF) et du Plan de relance (Recovery Plan) de l’UE, ce qui correspond à 8 milliards d’euros. Il a fallu 7 séances fin décembre pour se mettre d’accord à 8 heures du matin après une nuit blanche. Mais il faut faire preuve d’un minimum de réalisme politique. C’est difficile pour la Pologne, qui dépend encore beaucoup du charbon. Elle veut une aide financière et une transition pas trop abrupte. Chaque pays a ses problèmes. Pour la France, qui a une forte production nucléaire, il est un peu plus facile de parler de réduction d’émissions, par contre pour la question agricole, l’enthousiasme est un peu plus modéré. Par ailleurs, certains Etats membres n’aiment pas le nucléaire. Enfin, le choix des sources d’énergie (energy mix) est une compétence nationale. Le Conseil européen reviendra dans quelques mois sur le paquet législatif pour transformer l’essai de l’accord politique.

Pour l’international, les questions de carbone aux frontières deviennent difficiles si elles sont assimilées à des taxes. L’UE doit trouver son chemin avec les grands acteurs, recréer une alliance transatlantique dans ce domaine et préserver la coopération avec la Chine. La réponse de l’Union européenne ne sera pas toujours à la hauteur des espoirs, car la politique est l’art du possible, mais elle est engagée dans cette bataille. Face à la crise actuelle, la question climatique demeure présente. Les dirigeants ont compris le Pacte vert, c’est une façon de « faire de la croissance » et prospérer l’économie européenne.

Clara de la Torre, directrice générale adjointe de la DG CLIMA à la Commission européenne

Le cadre « 20-20-20 » établi en 2008 était sous-dimensionné, il a été renforcé mais pas suffisamment. C’est pourquoi la Commission a proposé en septembre dernier d’augmenter l’ambition à 55% de réduction[[1]](#footnote-1).

Pour négocier et comptabiliser les choses, il faut une convention, et pour l’instant, cette convention porte sur les émissions à l’endroit où elles sont produites, pas où elles sont consommées. Depuis 1990, l’Union européenne a réduit les émissions de 20,3% entre 1996 et 2016, alors que l’empreinte sur la même période a été réduite de 19,5% : c’est presque équivalent à un point près. Il y a des études où cette différence est plus grande, mais nous n’en disposons pas. Il y a une différence plus grande, de l’ordre de 5%, lorsque l’Union européenne exporte des technologies « propres ».

Les mécanismes d’ajustement aux frontières n’ont pas pour but de protéger le marché européen, mais de pousser nos partenaires à avoir la même ambition que celle de l’Union européenne. En même temps, l’Union européenne est engagée dans le respect des règles de l’Organisation mondiale du commerce, et le mécanisme doit demeurer en accord avec ces règles. Le risque des « fuites de carbone » (des délocalisations des productions les plus émettrices liées à une réglementation « trop » exigeante s’accompagnant de perte de capacités et d’emploi au bénéfice de pays moins impliqués contre le chaos climatique) doit également être évité.

La Commission a proposé cet objectif ambitieux de 55% de diminution de nos émissions avant 2030, elle prépare un « paquet législatif » pour adapter le cadre réglementaire actuel à cette ambition climatique : les ETS, les standards de CO2 des voitures, les directives relatives aux combustibles, aux infrastructures, à l’agriculture doivent être revus. La législation existe, nous avons la volonté politique. Il s’agit d’une grosse transformation de notre économie et de notre société, et en matière de financement, nous avons besoin de 350 milliards additionnels. Nous disposons du « budget » de l’Union européenne et toute une série d’instruments qui servent à motiver l’investissement privé. Nous avons besoin des acteurs de la société civile : le Pacte Climat a pour ambition de faciliter l’échange d’informations, de bonnes pratiques, de rendre visible les nouvelles pratiques, et enfin de faciliter de nouvelles actions en faveur de la préservation du climat. Nous mobilisons la diplomatie et nos relations avec nos partenaires.

Carole Dieschbourg, ministre de l’Environnement, climat et biodiversité du gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg

Tout le monde doit participer, discuter et avoir des débats publics, c’est important. Nous avons besoin d’intégrer la justice climatique dans nos processus. Il faut lancer des plans européens, nationaux mais aussi locaux. Au Luxembourg, chaque commune a un pacte climat avec les citoyens au niveau local. Le Luxembourg a les mêmes objectifs de neutralité carbone avant 2050 que l’Union européenne.

Il est crucial d’avoir un cadre ambitieux pour booster l’innovation, la recherche, parce que la plupart des alternatives sont déjà là : nous pouvons produire notre propre énergie. Le Luxembourg a été un des premiers pays avec des bâtiments énergétiquement efficients. Nous avons réussi à découpler les émissions et la croissance économique (trouver de la prospérité hors des énergies fossiles) : nous avons besoin d’un narratif positif : non pas la croissance toute seule, mais pour le bien-être des citoyens, un « PIB du bien-être », la justice, le bénéfice pour tout le monde, vivre dans un monde sans pollution, l’économie circulaire. Il est important de parler des opportunités.

Nous ne parlons toujours pas de l’empreinte, de ce qu’on consomme. Nous sommes conscients que notre alimentation génère de la déforestation importée, il faut la diminuer drastiquement. Au Luxembourg, nous avons ce cadre de 55%, mais nous avons besoin de le transposer dans tous les secteurs, naturellement à des niveaux différents : bâtiments, agriculture, mobilité douce (nos transports en commun sont gratuits au Luxembourg).

Il faut suivre les actions que les citoyens lancent y compris en justice, c’est stimulant. Il faut faire des alliances entre les ambitieux, être à la pointe des ambitions.

Michèle Rivasi, eurodéputée

L’UE a beaucoup amélioré ses règles et objectifs depuis 2010. Le règlement exigeant une baisse des émissions de 40% à l’horizon 2030 a été adopté le 13 novembre 2018, et cette amélioration a été liée à la mobilisation et aussi à l’évolution du climat, qui commence à être ressenti dans la chair des gens. Annoncer 55% de réduction pour 2030 est un vrai exploit de la part de la Commission (le Parlement pour sa part a proposé 60%, mais si on veut respecter l’Accord de Paris, ce devrait être -65%). En Europe, nous ne consommons pas ce qui est produit sur place, nous dépendons de ressources provenant de l’extérieur. Même la pandémie nous a aidés à prendre conscience de la nécessité de relocaliser. C’est une question de souveraineté : si les industries sont réimplantées, on peut mieux agir sur les émissions et pénaliser celles émises par des industries hyperpolluantes. Le marché carbone ETS doit être remis en question : Les quotas carbone donnés aux entreprises au titre de l’ ETS sont dangereux, car ils sont donnés à titre gratuit à des entreprises polluantes et les entreprises vertueuses ne sont pas encouragées à poursuivre leurs efforts du fait de l’effondrement du prix du carbone qui résulte de ces allocations de quotas gratuits. Il faut rester en cohérence avec l’OMC qui nous empêche de pénaliser les entreprises hors-UE sauf à pénaliser autant les entreprises européennes.

Restons prudents sur l’annonce de 55% de réduction de nos émissions, car les puits de carbone y viennent en contribution soustractive et permettent qu’on ne réduise les émissions que de 50 à 51%. La cohérence est à chercher aussi sur l’international. Autant l’Union européenne est leader sur le climat, mais la Politique agricole commune n’a pas été transformée, le projet de traité avec le Mercosur est absolument climaticide. De même il faut expliquer l’incohérence du traité de la charte de l’énergie TCE, avec des tribunaux qui pénalisent les Etats qui encouragent les énergies renouvelables. Le nucléaire également n’est pas compatible avec l’ambition climatique : c’est 10% de la production d’électricité et 2% de l’énergie finale. Au-delà du risque de catastrophe nucléaire, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour construire les milliers de centrales nécessaire pour décarboner. Il ne faut donc pas mettre le nucléaire dans la taxonomie verte.

Le climat doit intégrer toutes les politiques pour l’environnement et pour la société. C’est un vrai projet de société, le projet mondial d’un monde meilleur, un projet pour une redistribution mondiale. Avec ce que la population subit avec l’actuelle pandémie, nous devons mobiliser les gens pour un projet non pas au bénéfice des seuls Européens, mais au niveau mondial.

Pierre Larrouturou, eurodéputé groupe progressiste socialiste

Il n’y a eu aucun progrès sur des décennies sur l’empreinte carbone. Un enfant de cinq ans fait la différence entre ce qui est pour de vrai et ce qui est pour de rire : si on se contente de nos émissions sur le territoire national, chacun fait bien sûr un effort, mais nous ne sommes pas du tout au niveau de nos responsabilités. C’est bien de réduire les émissions sur nos territoires, mais le plus dur est devant nous : les importations doivent aussi être gérées. C’est faux de dire que 2020 a eu une baisse d’émissions car les forêts n’avaient jamais autant brulé, en Californie, en Australie. A Mauna Loa, l’augmentation de la concentration de CO2 en 2020 a augmenté de 2,4ppm. Même avec la baisse de l’activité de 2020, le réchauffement climatique progresse bien plus rapidement que ne le prédisent les modèles. Les chiffres de 2020 sont ceux auxquels on s’attendait il y a quelques années pour 2030 ou 2035. Le monstre échappe à ses créateurs, et l'urgence dévient de plus en plus urgente.

Il faut bien entendu une obligation de résultat si le problème est compris : 440 morts en Australie, le « sida climatique » à Bamako. La question climatique est tellement urgente et importante qu’il faut une action forte comme quand les gouvernements ont décidé de casser l’inflation pour la mise en place de l’euro dans les années 80. Nous nous sommes données des indicateurs et des moyens pour y arriver : il a fallu être courageux et faire passer la contrainte à toute la population.

En France, pour la plupart des observateurs, la loi Climat a édulcoré les propositions de la Convention citoyenne. L’UE manque de budget, le supplément de 8 milliards est faible par rapport au besoin. Au lieu de faire de l’assouplissement quantitatif (Quantitative Easing) pour les banques, il faut exiger la transparence sur l’activité des filiales. Sur cette base, est-on capable de dire : « aucune banque, aucune assurance ne pourra travailler sur le territoire européen si elle n’a pas complètement nettoyé son bilan et stoppé les investissements fossiles » ? Le Parlement veut qu’il y ait des aides financières massives et pérennes. Nous devons élargir notre vision : ne pas seulement renchérir le carbone par une taxe aux frontières (entre 3 et 10 milliards par an) ou la mise en place d’un corridor carbone à l’échelle mondiale, mais faire contribuer les grandes entreprises (12 milliards par an) ainsi que le système financier par la taxe sur les transactions financières par exemple (TTF) proposée par la Commission en 2011, qui pourrait rapporter 57 milliards par an pour rembourser les plans de relance et financer l’action sur le climat.

Philippe Lamberts, eurodéputé

Le Pacte vert ne fixe pas d’obligation de résultat : l’absence de respect de cet accord n’entraîne aucune sanction. Ce sont des obligations morales, sans conséquence juridique. En ne considérant pas l’empreinte carbone, l’ensemble de la consommation européenne n’est pas pris en compte. De ce point de vue, la Commission ne se dote pas des bons indicateurs, car si les gaz à effet de serre augmentent tant sur le monde, ce n’est pas un phénomène extérieur à l’UE : nos modes de consommations ont aussi leur part de cette escalade. Le Pacte vert n’intègre non plus aucune contrainte de nature sociale (ce n’est certes pas dans les compétences de la Commission, mais ses interventions précédentes, par sa politique budgétaire et économique, ont plutôt pesé dans un sens antisocial. Bref, le Pacte vert n’est pas la mise en route de la transition écologique et solidaire en Europe.

Cependant, la prise de conscience a eu lieu. Le Pacte vert est un jalon du mandat actuel de la Commission, et pour sa présidente, la lutte contre le dérèglement climatique est « un défi existentiel ». Il y a une feuille de route et un début d’ambition. Le Pacte vert a bien survécu à la pandémie (il en est même renforcé). L’annonce de 55% est un grand progrès même s’il n’y a pas vraiment d’engagement de résultats. Il faut chercher la cohérence, comme l’a dit Michèle Rivasi : il faut mettre la PAC à plat. La politique commerciale de l’Union européenne, fondée sur des traités de libre échange conçus au XXe siècle dans l’unique but d’augmenter le volume des échanges pour faire céder les « barrières non tarifaires » au commerce (comprendre : les normes sociales, environnementales, fiscales, démocratiques, syndicales, sanitaires, etc.) sont incompatibles avec le Pacte vert. L’accord avec le Mercosur doit être « mis au frigo » définitivement.

La contradiction fondamentale du Pacte vert, c’est d’en faire un levier pour « notre nouvelle stratégie de croissance ». Si c’est de la pure rhétorique – entrer dans le discours de nos décideurs politiques, pour lesquels la stratégie de croissance, c’est « la » stratégie (globale), pourquoi pas, mais le Pacte vert ne permettra pas de faire de la « croissance verte » à l’ancienne : nous n’éviterons pas la réalité physique de l’impossibilité d’une croissance matérielle infinie dans un monde fini. Continuer de faire croire qu’on peut continuer de faire croître l’économie au travers de la croissance du PIB est une imposture intellectuelle. Cela ne signifie pas la nécessité d’adhérer à une stratégie de décroissance : si l’objectif est la réduction de l’empreinte écologique et des inégalités, c’est cela que nous devons mesurer, et si les systèmes monétaires et fiscaux de sécurité sociale, etc., sont dépendants de la croissance, il faut les découpler de cette dépendance pour qu’ils soient viable même en l’absence de croissance.

On est dans un entre-deux. On quitte les quarante années de mondialisation libérale. Ses défenseurs sont désormais sur la défensive. Mais ils n’ont pas perdu, et à la tête de la Commission, la présidente est attentive à sauvegarder la crédibilité du Pacte vert. Il faut donc maintenant organiser une pression maximale des acteurs qui souhaitent le changement dans la société pour faire tomber la pièce du bon côté, car les résistances restent absolument colossales.

Sur l’argent : le discours sur l’indisponibilité des ressources financières pose comme cadre l’impossibilité de remettre en cause les politiques actuelles, et la nécessité de « faire la transition écologique » en plus de tout le reste. « Maintenir toutes nos vaches sacrées du passé » n’est bien sûr pas possible. Il faudra davantage de capacité d’investissement, mais également « à la place de » projets ou de politiques qu’il n’est plus possible de mettre en œuvre dans le monde actuel (comme les EPR en France par exemple).

Quand Jim Cloos, l’ancien Directeur général du Conseil européen, nous enjoint à « faire preuve de réalisme politique », « la politique est l’art du possible », il faut de la croissance, il faut du consensus, nous devons rappeler que les politiques climatiques se décident à la majorité : pas de consensus, des majorités. Pour les réformes libérales, les chefs d’État ne parlaient pas de consensus : ils voulaient des majorités et ils les avaient. Sur presque tous les sujets concernant le climat (pas les aspects fiscaux), il n’y a pas davantage besoin de consensus que pour les politiques économiques menées jusqu’à présent. Il ne faut pas accepter la dictature du plus lent. Je n’accepte pas la nécessité que tous les chefs d’État soient d’accord jusqu’au dernier pour décider.

## Questions et leurs réponses

## Position de la BCE

Philippe Lamberts affirme que la BCE joue bien son rôle et suit les consignes. Le politique doit flécher les énergies renouvelables et empêcher les énergies fossiles.

Pour Pierre Larrouturou, la BCE a réussi à conjurer la crise financière pendant la pandémie, mais il est fatal que les montants gigantesques offerts aux banques sous la forme de l’assouplissement quantitatif (la « planche à billets » pour la monnaie interbancaire) partent essentiellement dans la spéculation (1300 milliards offerts aux banques le 18 juin 2020 à un taux négatif sans aucun contrôle) : dans ces conditions, les marchés financiers sont beaucoup plus rémunérateurs que l’économie réelle, et ils ne sont plus efficaces pour relancer l’activité. L’absence de séparation des banques de dépôt des banques d’investissement fait porter le risque bancaire sur la société civile. La BCE doit agir autrement, en augmentant les fonds propres de la BEI et en la contraignant à épurer son bilan de ses actifs fossiles. Il n’y a aucun problème avec les traités : au-delà de la stabilité des prix, la BCE est au service de tous les objectifs de l’Union européenne (Article 3, intégrant la protection de l’environnement).

## Risque d’autoritarisme vert

Philippe Lamberts retourne la question en affirmant que la violence d’État sert historiquement à protéger les possédants et les pollueurs. Les réformes climatiques ne sont pas imposées par une idéologie ou les gouvernements, mais par les contraintes de notre biosphère. Le ciel n'est pas la limite : ma liberté a les limites qu’imposent celle de mon voisin, et le capital ne doit pas avoir plus de « liberté » que d’autres grandeurs : il n’y a pas plus idéologique que l’interdiction du contrôle des capitaux.

## Inutilité des incitations

Philippe Lamberts dénonce une idéologie selon laquelle il faut inciter les possédants (« donnez-nous des subsides plutôt que de nous infliger des pénalités », demandent les milieux d’affaires). Il faut refuser cela, et commencer par poser les limites. La règle est plus efficace que le subside : si je ne suis pas conforme, je vais être sanctionné. Pour les véhicules par exemple, mettre des normes exigeantes ne coûte rien à la population, seulement aux entreprises automobiles qui doivent alors investir et diminuer leurs dividendes. Ils veulent l’assurance du rendement sans aucun risque, en externalisant les dommages (aux consommateurs, aux contribuables) pour épargner les détenteurs de capitaux. Les politiques qui ont construit toute leur carrière sur ce discours selon lequel ce qui est bon pour les détenteurs de capitaux est bon pour le monde doivent reconnaître qu’ils ont eu tort, et c’est extrêmement difficile : on ne peut donc pas espérer que ces représentants politiques soient ceux qui nous sortent des contradictions actuelles..

## Besoin de meilleurs systèmes de mesure d’empreinte carbone à l’échelle européenne

Clara de la Torre explique que l’Union essaie d’avoir les modèles les plus adaptées pour tester les effets des décisions publiques. Mais la métrique ne va jamais remplacer les choix politiques.

Sur la sobriété, le rationnement, nous devons changer la façon dont nous consommons, dont nous nous transportons. Nous n’utilisons pas de la meilleure façon notre réseau ferroviaire (d’où la proposition Shift to rail de la Commission). Nous devons développer davantage les transports publics, les réseaux de charge des voitures. Beaucoup d’intérêts sont en présence, et beaucoup de domaines doivent changer en même temps.

La pression de la société est essentielle. M. Frans Timmermans, vice-président de la Commission et Commissaire européen en charge du climat, rappelle toujours que c’est la pression des jeunes et de la société qui a entrainé le Pacte vert. Le Pacte pour le climat est un outil pour que ces actions de la société civile continuent à exister.

## Problème des lobbies

Pour Pierre Larrouturou, il faut prendre conscience d’un état d’esprit cynique dans certaines industries dominantes comme Total. Il faut une pression citoyenne constante et des députés pour contrecarrer leur influence.

Michèle Rivasi explique que le poids des lobbies s’explique par le manque de transparence qui laisse entrer les lobbies dans le jeu européen. Le secret des affaires ou les études d’impact à répétition sont des ouvertures pour les pollueurs. La 5G qui augmente la consommation des terres rares et les émissions de gaz à effet de serre est imposée avec l’appui de la Commission européenne, alors qu’elle va à l’encontre des enjeux climatiques.

## Équité climatique

Carole Dieschbourg dénonce le fait qu’il n’existe en Europe aucun scénario de neutralité carbone sans le nucléaire. Au Luxembourg, l’Europe empêche d’interdire certains déchets climatiques. La science nous dit qu’il faut faire plus que ce que nous faisons, mais il faut arriver à des majorités. Il faut tout changer : les habitudes, les cadres, mais il faudra travailler à une transition juste pour des solutions qui ne laissent personne derrière, et cette dimension n’est pas assez discutée au niveau européen et au niveau mondial, et il persiste beaucoup d’incohérences.

## Conclusion par Pierre Calame

Nous sommes « au milieu du gué ». Cette discussion n’aurait pas pu avoir lieu il y a quelques années, et de ce point de vue, le changement de cap est extraordinaire. Mais la principale faiblesse des solutions actuelles, c’est qu’elles apparaissent comme une succession de mesures, et au bout de trente années que je suis ces affaires, j’ai peur que leur addition n’aboutisse pas aux résultats prévus, car elles ne reposent pas sur des idées fortes et simples. Je me réjouis de constater que l’idée que notre responsabilité est portée principalement par notre empreinte est largement partagée. Mesurons-la. En effet, personne ne s’est réellement soucié de mesurer cette empreinte ! Si nous étions capables d’assumer notre responsabilité à l’égard de notre mode de vie et de mettre en place des mécanismes d’obligation de résultat effectifs pour la réduction de cette empreinte, nous serions infiniment plus capables de discuter avec la Chine sur ces questions.

Nous devons assumer à la fois notre empreinte et sa réduction annuelle. Nous nous donnons périodiquement des cibles en 2030, 2050, etc., mais il ne faut pas se dispenser de la réduction année après année.

De même, nous n’avons pas encore touché à la question du rationnement et de la justice sociale et de ses conséquences. Le jour où nous devrons nous y mettre, nous devrons aborder la question de la responsabilité des entreprises sur leur bilan carbone total (en France, les mesures s’arrêtent aux sous-traitants du premier degré). Nous n’avons aucune vision réelle de l’empreinte carbone totale d’une filière. Or, c’est possible, et elle changerait la logique d’ensemble. De même conduire les citoyens à assumer la globalité du bilan carbone de leur consommation changerait les modes de vie. Il faudrait prendre le temps pour mesurer l’empreinte, pour considérer l’obligation de résultat eu égard aux engagements pris et travailler à la traduction juridique que ces exigences peuvent avoir.

Faute de s’affronter à la dynamique de fond, on lui oppose une liste hétéroclite d’interdictions et d’obligations, et je reste sceptique lorsque d’un côté se déploie une logique d’ensemble, et que de l’autre sont mis bout à bout un empilement de dispositifs minuscules qui n’ont finalement aucune chance de se s’y opposer efficacement. En posant le principe de la diminution de l’empreinte année par année, de l’obligation de résultat, du rationnement et des principes de sa répartition, on parviendra à une plus grande cohérence de la politique climatique. Assumons notre empreinte et sa réduction annuelle, année après année, avec un mécanisme qui nous y pousse.

En conclusion, je formule le vœu de la relance de l’action publique. Nous devons aller un cran plus loin pour répondre à la rage des jeunes par rapport à notre impuissance à préserver les conditions de leur vie future.

1. Note Armel Prieur : Il s’agit de réduction des émissions sur le sol européen par rapport à 1990 et en déduisant de nos émissions nos capacités de séquestration (puits de carbone). Il est couramment admis que l’UE émet 3000 millions de t CO2 équivalent et importe pour 2000 de plus, soit 5 Gigatonnes. L’engagement de 55% pour 2030 est d’environ 1500 millions de tonnes de réduction. La neutralité carbone de 2050 est une réduction totale de 4000 millions de tonnes, cela reste possible. [↑](#footnote-ref-1)